

## SIVOM DU LOUHANNAIS

### COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le quinze du mois de novembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom<sup>1</sup> et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes BAILLET Pascale, BLANCHARD Karine, BLANDIN Emilie, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Aurélien, CHAUSSAT Virginie, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DUROUX Nadine, FRAPPET Martine, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MALAISE Laure, MOREL Martine, THEVENET Catherine, MM BARBOTTE Alain, BENARD Théo, BERNARD Éric, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Éric, BOILLET Stéphane, BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COLIN David, COUCHOUX Éric, COULON Jean-François, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, GONTCHARENKO Alain, GROS Stéphane, LABOURIAUX Daniel, MALIN Jacky, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, PIRAT Daniel, POUSSIN Luc, PUTIN Daniel, SERRAND Franck, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre, WITMANS Matthijs.

**Excusés (représentés par)** : Mmes BEY Sandra (GALOPIN Christophe), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), DA SILVA Mariana (FRAPPET Martine), DEJEAN-AGRON Marie (GROS Stéphane), DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), FAUVEY Audrey (JAILLET Françoise), GAUTHIER Sophie (BESSON Stéphane), JAEGER Claire (BEY Pascal), MALOIS Jessica (COLIN Christelle), POULARD Magalie (BLANCHARD Karine), PUGEAUT Angéline (PUTIN Daniel), RODOT Nelly (SERRAND Franck), MM CAUZARD Philippe (GAUTHIER Bernard), FARIA Xavier (CHAUSSAT Virginie), LAURENCY Didier (CLERC Christian), MARICHY Patrick (DONGUY Roger).

**Excusés non représentés** : Mmes GROSS Stéphanie, LAMBERT Caroline, PATEY Nadège, MM CAMUS Denis, TABOURET Christophe.

**Absents** : Mmes DEBEAUNE Valérie, TISSERAND Patricia, VIAL Audrey, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, CABUT Jérôme, DAVID Frédéric, DE VECCHI Éric, FERRE Jérémy, MEUNIER Stéphane, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel, VICCHIO Stéphane, VIVANT Jérôme.

Présents : 59 - excusés ayant donné pouvoir : 16 (75 votants) - excusés : 5 - absents : 16.

Délégués en exercice : 96.

Assistait à la réunion : Monsieur Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 7 novembre 2022.

Début de séance à 18 H 40.

#### L'ordre du jour est le suivant :

#### **A) SIVOM**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2022
- 2) Décisions du président
- 3) MAJ du tableau des effectifs
- 4) Admissions en non-valeur et créances éteintes

#### **B) SIREN**

- 5) Avenant 2 et 3 à la convention pour le tri avec le SYDOM
- 6) Décision modificative n°1 du service SIREN
- 7) Autorisation d'investissement photovoltaïque en 2023

#### **C) SPANC**

- 8) Mise à jour des tarifs de vidange suite à changement de prestataire
- 9) Questions diverses

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Modification du règlement de collecte au sujet de rattrapage des jour fériés.

Le conseil syndical accepte à l'unanimité cet ajout.

**A) SIVOM :****- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2022 :**

Monsieur le du compte Président donne connaissance rendu de l'assemblée du 28 juin 2022.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

**- 2) Décisions du président :**

**Conformément à la délibération du 28 juin dernier, Monsieur le président a passé commande pour :**

- deux châssis cabine chez BERNARD TRUCK Bourgogne SAS - 14, rue René Cassin - 71380 Saint Marcel pour un montant de 201 000 € HT (reprise de deux véhicules pour 123 000 €), une benne de collecte des ordures ménagères chez FAUN ENVIRONNEMENT - 625, rue du Languedoc - 07500 Guilherand Granges pour un montant de 104 400 € HT et un équipement grue ampliroll chez CARROSSERIE CAPELLI - 280 rue du Bois Bernoux - 71500 Cuisery pour un montant de 153 500 € HT.

**Par ailleurs,**

- Monsieur le Président a signé un avenant mettant un terme à l'accord cadre concernant le marché précédent de vidanges, avec l'entreprise Valvert, au 31 décembre 2022.

Pour remplacer ce marché prévu au budget chaque année, Monsieur le président a passé :

- Un accord cadre d'une durée de quatre ans pour la réalisation des vidanges d'assainissement non collectif pour un montant annuel prévisionnel de 148 620 € HT, qui débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec l'entreprise SARP centre est dont le siège est à Rillieux la Pape.

- Monsieur le président a signé un avenant avec l'entreprise SULO qui met en œuvre l'actualisation du prix tous les trimestres et non plus tous les ans, en conservant les mêmes indices et coefficients de révision.

**- 3) MAJ du tableau des effectifs :**

Monsieur le président expose qu'il convient de transformer un poste suite à réussite à concours :

- un poste d'agent de maîtrise principal en poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver les modifications telles que présentées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**- 4) Admissions en non-valeurs et créances éteintes :**

Suite aux relances réalisées par le trésor public concernant certaines factures impayées de 2013 à 2019 il s'avère qu'un certain nombre d'entre elles ne sont pas recouvrables. Aussi est-il nécessaire d'admettre ces créances en créances éteintes et en non-valeur afin d'apurer les comptes du SIREN et du SPANC, les sommes correspondantes étant prévues au budget.

SIREN :

Non valeurs TTC : 27 145,63 €

Créances éteintes TTC : 7 995,22 €

SPANC :

Non valeurs TTC : 3 485,82 €

Créances éteintes TTC : 370,10 €

Le comité syndical décide à par 74 voix pour et une contre d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes telles que présentées ci-dessus.

**B) SIRED****- 5) Avenant 2 et 3 à la convention pour le tri avec le SYDOM :**

Monsieur le président expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les nouveaux statuts du SMET nord est 71 lui confère l'intégralité de la compétence traitement des déchets issus de la collecte des déchets ménagers recyclables. De fait, le SIVOM perd sa compétence au profit du SMET nord-est 71.

L'avenant n°2 à la convention avec le SYDOM a pour objet d'acter ce transfert de compétence tout en sauvegardant le mode de fonctionnement initial mis en place entre le SIVOM du Louhannais et le SYDOM du Jura.

Monsieur le Président expose que l'avenant n°3 a pour objet de mettre à jour la facturation des caractérisations réalisées par le prestataire du SYDOM sur le site de Lons.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à signer les avenants comme présentés en annexe.

**- 6) Décision modificative n°1 du service SIRED :**

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'ajuster les comptes pour deux raisons :

Ajuster les montant des comptes d'amortissement des subventions avec ceux du trésor public suite à un erreur d'écriture passée ;

Ajouter les opérations issues de la vente d'un véhicule dont l'amortissement n'était pas à zéro et qui n'ont pas été anticipées ;

Investissement :

Recettes :

Compte 2182 Bien immobilier : 49 300

Compte 021 Virement du fonctionnement : - 46 800

Dépense d'investissement

Compte 13911 Amortissement des subventions : 5 500

Compte 13912 Amortissement des subventions : 8 600

Compte 13913 Amortissement des subventions : - 5 100

Compte 13918 Amortissement des subventions : - 6 500

Fonctionnement :

Recettes :

Compte 777 Amortissement de subventions : 2 500

Dépenses :

Compte 675 Valeur comptable des actifs cédés : : 49 300

Compte 023 Virement à l'investissement : - 46 800

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ces modifications.

**- 7) Modification du règlement de collecte :**

Monsieur le Président expose que les collectes effectuées avant les jours fériés ne permettent pas de suppléer efficacement à la collecte habituelle

Il propose que la collecte s'effectue systématiquement le samedi suivant. Il propose donc de modifier le règlement de collecte du SIVOM comme suit :

Au

III Modalités de collecte

A) Collecte des ordures ménagères

5) Conditions d'accessibilité :

**e) Intempéries et jours fériés**

Les agents du SIVOM ne travaillant pas les jours fériés, les collectes des jours fériés sont reportées comme suit :

Jours fériés	Collecte de remplacement
Lundi, Mardi	Samedi précédent
Mercredi, Jeudi, Vendredi	Samedi suivant

Le e) Intempéries et jours fériés est remplacé par

Les agents du SIVOM ne travaillant pas les jours fériés, les collectes des jours fériés sont reportées systématiquement au samedi suivant le jour férié.

Le comité syndical décide à l'unanimité de valider cette modification à compter de ce jour.

### **- 8) Autorisation d'investissement photovoltaïque en 2023 :**

Monsieur le Président expose un projet d'installation de panneaux photovoltaïques au SIVOM. Monsieur le Président présente plusieurs projets. La majorité de l'assemblée se montre favorable au projet le plus ambitieux et le plus cher à la base, mais aussi celui qui serait le plus rentable en définitive.

D'autres offres de prestation seront donc demandées dans ce sens en vue de la prochaine AG.

### **C) SPANC**

### **- 9) Mise à jour des tarifs de vidange suite à changement de prestataire**

Monsieur Blanc expose que suite au changement de prestataire pour le marché de vidanges certains prix sont modifiés de façon significative. Par conséquent, il convient d'ajuster les tarifs répercutés aux usagers. Monsieur Blanc propose la grille de tarif suivante :

Prestations programmées	Unité	Prix prestataire HT au 1/9/20	Prix marché au 01/10/2022	Proposition SARP 2022	Tarif TTC usager TVA 10% - 2022 -	Tarif TTC usager TVA 10% - 2023 proposé	Différence pour l'usager 2023/2022	Marge SIVOM
Intervention sur une fosse d'un volume inférieur ou égal à 2 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	Forfait	100,00	120,44	118,00	132,00	132,00	0,00	2,00
Intervention sur une fosse d'un volume compris entre 2000 et 5 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	Forfait	120,00	144,53	150,00	158,00	158,00	0,00	-6,36
Intervention sur une fosse septique (par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres)	Forfait	20,00	24,09	26,00	26,00	26,00	0,00	-2,36
Intervention sur une microstation jusqu'à 6000 litres (volume utile total)	Forfait	125,00	150,55	192,00	165,00	210,00	45,00	-1,09
Intervention sur une microstation par m3 supplémentaires au-delà de 6 000 litres.	Forfait	20,00	24,09	40,00	26,00	44,00	18,00	0,00
Vidanges et nettoyage d'un bac dégraisseur seul tous volumes (Hors professionnels)	Forfait	85,00	102,37	75,00	112,20	95,00	-17,20	11,36
Débouchage canalisations diverses dans le cadre d'un déplacement pour une intervention d'entretien sur une fosse et/ou bac dégraisseur et/ou microstation - Tarification à la $\frac{1}{2}$ heure (à compter du début de l'intervention de débouchage chez l'usager)	Par $\frac{1}{2}$ heure	50,00	60,22	55,00	66,00	66,00	0,00	5,00
Déplacement sans intervention	Forfait	49,50	59,62	52,00	66,00	66,00	0,00	8,00
Prestations d'urgence			0,00					
Intervention sur une fosse d'un volume inférieur ou égal à 2 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	Forfait	190,00	228,84	170,00	251,00	251,00	0,00	58,18
Intervention sur une fosse d'un volume compris entre 2000 et 5 000 litres / Y compris, le cas échéant, bac dégraisseur et poste de relevage.	Forfait	205,00	246,90	216,00	271,00	271,00	0,00	30,36
Intervention sur une microstation jusqu'à 6000 litres (volume utile total)	Forfait	210,00	252,92	290,00	278,00	278,00	0,00	-37,27

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à modifier le prix des prestations de vidange du SPANC comme proposé ci-dessus à compter des prestations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour mémoire, en 2021 il y a eu environ 100 microstations de vidangée, 350 fosses de 2000 litres et moins et 350 de plus de 2000 litres, avec seulement une dizaine de celles-ci au-delà de 5000 litres

#### **- 10) Questions diverses :**

- **Point REP PMCB** (Reprise Elargie du Producteur des Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment)

Monsieur le Président présente les enjeux inhérents à cette nouvelle REP

- **Tarifs gros producteurs**

Monsieur le Président présente les tarifs qui seront proposés pour 2023 aux gros producteurs.

- **Point étude RI**

Monsieur le Président fait un point sur l'étude en cours. Une présentation plus complète sera réalisée par le bureau d'étude AJBD au bureau le 8 décembre et en assemblée générale le 24 janvier prochain.

- **Distribution calendriers collectes**

Monsieur le Président fait appel aux communes pour la distribution des calendriers 2023.

- Certaines communes ont des soucis avec **des dépôts sauvages de pneus**. Il est rappelé que les professionnelles sont tenus de reprendre les pneus lors des changements de ceux-ci. Pour les autres qui ne sont en général pas acceptés par la filière officielle, il est possible pour les communes de faire appel à des prestataires privés. (Le SIVOM peut fournir des adresses).

La prochaine AG se tiendra le 24 janvier avec le DOB et une intervention du bureau d'étude concernant la redevance incitative.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président du SIVOM.

Christian CLERC.

